



Droit parental / aliénation parentale

Par Laetitiaaa59

Bonjour,

Je suis une maman désespérée.

Cela fait 8 ans que ma fille est en garde alternée.

Son père est un grand manipulateur, ma fille me dit régulièrement en avoir peur mais elle prend toujours parti pour lui.

Il décide de tout la concernant, éducation, loisirs, santé etc... je n'ai pas mon mot à dire.

Quand je laisse le choix à ma fille de 12 ans, elle ira systématiquement vers ce qu'a choisi son père.

Si je ne suis pas d'accord avec lui, il me menace, il dit que je suis une mauvaise mère, il me traite de moins que rien (je précise que je travaille et que je suis ingénieur donc je ne pense pas être si bête que ça) il est très intelligent et tourne toujours tout à son avantage, devant la justice il a toujours raison. Il a même gagné sur les violences conjugales (j'avais porté plainte à l'époque, equivoque, perte de cheveux, étrangement) au final il a réussi à se faire passer pour la victime, je me suis retrouvée comme une conne au commissariat...

Je ne peux pas me tourner vers la justice car il gagnera. Il est très fort et très convaincant.

Je n'en peux plus, je suis à bout, je donne tout pour ma fille, et elle se sert de moi, elle est toujours d'accord avec son père et moi je ne suis bonne qu'à payer ce qui lui fait plaisir.

Que puis-je faire ? La laisser à son père et payer une pension pour être enfin libre ? Dans tous les cas ma fille n'aura jamais de respect pour moi car elle est complètement sous l'emprise de son père.

Je précise que ce n'est pas ce que je veux mais je n'en peux plus de me sacrifier en vain...

Merci de m'avoir lu et de me venir en aide

Par kang74

Bonjour

Que dit le jugement quant à la prise en charge des frais ?

Il y a souvent le fait que les deux parents doivent être d'accord selon les frais engagés .

Peut-être qu'effectivement, la solution de facilité serait que votre fille vive chez son père et que vous n'ayez que des droits .

Peut-être qu'un suivi chez un psy pour elle et/ou avec elle serait une façon de, quoi qu'il arrive, elle ait les armes pour faire la part des choses, un jour ou l'autre .

Dans tous les cas , je pense que si vous êtes capable d'en discuter avec elle, en lui expliquant que vous avez été objectifié pendant des longues périodes de couple et que vous avez l'impression de la perdre et que la GA permet à votre ex la même façon que fonctionner qu' en couple (attention ne jamais dénigrer frontalement l'autre parent car cela exacerbe le fait que l'enfant va le protéger quitte à mentir et à vous attaquer) cela peut faire partie des solutions .

Après voilà, si vous laissez votre fille entre ses mains, il peut vous faire mal de façon indirecte en s'en prenant à elle de bien des façons .

A voir si vous pourrez assumer cela .

Par ESP

Bonjour

Etes-vous aidée par un avocat en droit de la famille... A voir !

Par yapasdequoi

Bonjour,

Quelle est votre question juridique ?

Parce que ce que vous exposez relève plus d'une psychothérapie familiale ...

Par Laetitiaaa59

Bonjour et merci pour vos réponses.

Ma question est simple, quelle(s) solution(s) s'offre(nt) à moi pour que je puisse retrouver un semblant d'autorité parentale ? sachant que dans le jugement il est clairement indiqué autorité parental conjointe mais que son père en a rien à faire et que ma fille s'aligne systématiquement du côté de son père.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous n'avez aucunement perdu une once d'autorité parentale. Votre problème n'est pas juridique.

La gestion d'une ado n'est pas facile ... surtout si elle a bien identifié les failles.